

COMMUNE DE BOFFLENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10.10.2016

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016
4. Fixation du taux d'imposition 2017
5. Demande de crédit extraordinaire de CHF 13'947.80 pour le curage, l'inspection vidéo des canalisations et le carottage des routes RC 284-285
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h01.

1. Appel

Le quorum est de 11. Il y a 19 présents, 7 absents et 5 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Sont assermentés par le Président en tant que membres du Conseil Général de la commune de Bofflens : Mme Cosette Loureiro de Menezes, Messieurs André Egger, Philippe Egger, François Pittet et Olivier Pittet.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Fixation du taux d'imposition 2017

Monsieur Pierre-Alain Fiechter lit et commente le Préavis Municipal N°3/2016 « Taux d'imposition 2017 », selon lequel la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition 2017 au niveau actuel de 69%.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport et qui propose de maintenir le taux d'imposition 2017 au niveau actuel de 69%, ce qui est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit extraordinaire de CHF 13'947.80 pour le curage, l'inspection vidéo des canalisations et le carottage des routes RC 284-285

Monsieur Christophe Mégroz lit et commente le Préavis Municipal N°4/2016 « Demande de crédit extraordinaire de CHF 13'947.80 pour le curage, l'inspection vidéo des canalisations et le carottage des routes RC 284-285 ».

La parole est donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport et qui propose au Conseil d'accepter la demande de

crédit, avec l'exigence que la Municipalité trouve au minimum un devis comparatif par corps de métier.

Monsieur Olivier Glayre soulève le fait que le rapport de la commission diffère par rapport au préavis municipal qui ne prend en compte qu'un seul devis. Il est expliqué que la Municipalité ne pourra pas choisir un devis qui dépasse la somme votée ce jour.

Monsieur Stefan Schmid demande des précisions concernant les rues dénommées par les chiffres mentionnées dans le préavis. Monsieur Mégroz explique que le numéro 284 correspond au tronçon de route entre Croy et Agiez, alors que le numéro 285 correspond au tronçon entre la croisée et Arnex.

Le Président soumet au vote la demande de crédit, qui est acceptée à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur le syndic Pierre-Alain Fiechter informe que le pressoir de Bofflens est actuellement dans un mauvais état, compromettant la qualité du jus de pommes, et qu'il nécessite une réfection. Compte tenu du fait que cette année la production de pommes est modeste, la Municipalité propose que les démarches en vue de cette réparation soient laissées pour l'année prochaine. En attendant, si le besoin est important, il est possible de faire venir un pressoir mobile, selon demandes.

Monsieur Pierre-Alain Fiechter informe également que la balançoire sur Chaumy a été démontée car elle était défectueuse et potentiellement dangereuse. La Municipalité réfléchit à un projet pour réaménager la place de jeux, avec une nouvelle balançoire et éventuellement un tapis anti-choc, dans la mesure où cela soit permis par le statut classé du Chaumy et par les finances (une balançoire neuve avec les tapis de protection coûte au minimum 20'000.-).

Monsieur Christophe Mégroz signale que la Municipalité est à la recherche de personnes disponibles pour s'occuper des bacs à fleurs sur le territoire de la commune (10 bacs en total) ; les personnes intéressées peuvent le contacter directement.

7. Divers et propositions individuelles, élections des membres suppléants et scrutateurs

Monsieur le Président du Conseil signale que, suite à l'élection de Monsieur Christophe Mégroz en tant que 5^e membre de la Municipalité le 5 juin 2016, avec le passage des membres suppléants en tant que membres pleins, deux places de membres suppléants restent vacantes dans la Commission de Gestion, respectivement la Commission des Règlements. Un scrutateur suppléant est également à élire. Le Président ouvre les propositions.

Monsieur Roellinger propose comme suppléant pour la Commission de Gestion Monsieur Olivier Pittet, qui accepte de se présenter. Aucune autre proposition étant faite, le Conseil passe au vote, Monsieur Olivier Pittet étant élu à l'unanimité.

Monsieur Roellinger propose comme suppléant pour la Commission des Règlements Monsieur Olivier Pittet, qui décline cette proposition. Monsieur Stefan Schmid est proposé et est élu à l'unanimité.

Monsieur Roellinger propose comme scrutateur suppléant Monsieur Olivier Pittet, qui accepte de se présenter. Aucune autre proposition étant faite, le Conseil passe au vote, Monsieur Olivier Pittet étant élu à l'unanimité.

Monsieur Bernard Roellinger soulève la question du nouvel éclairage installé Route du Collège, qui est censé réduire sa luminosité et donc sa consommation d'électricité pendant la nuit. En utilisant une application sur smartphone, il a mesuré la luminosité des lampadaires, qui ne semble pas diminuer ; il demande si des réglages supplémentaires peuvent être faits. Monsieur Pierre-Alain Fiechter répond que les lampes comprennent seulement le réglage d'usine et qu'elles réduisent automatiquement leur consommation de 50% entre 23h et 5h, mais que la réduction de la luminosité se fait de manière très lente ; il s'engage à remesurer la luminosité avec un luxmètre professionnel et d'apporter des modifications le cas échéant.

Madame Laurence Mégroz se déclare satisfaite de la qualité de ce nouvel éclairage et demande si des lampes similaires, éventuellement avec allumage automatique au mouvement, peuvent être prévues dans le futur projet de réfection des routes. Monsieur Pierre-Alain Fiechter répond que les luminaires actuels à vapeur de sodium sont assez performants, qu'ils ne sont pas adaptables pour des LED et que la mise en place des détecteurs de mouvement est soumise à certaines restrictions en ce qui concerne les routes cantonales. Il souligne que des luminaires nouveaux sont prévus surtout pour les passages piétons, qui doivent avoir un éclairage contrasté à lumière blanche pour être conformes aux réglementations. Monsieur Roellinger demande des précisions concernant la différence de consommation entre les lampes sodium et les lampes LED, qui est de l'ordre de 30-40% selon Monsieur Fiechter.

Monsieur Olivier Glayre soulève la question des dates prévues pour le ramassage des objets encombrants ; selon lui, il arrive souvent que la date d'octobre soit fixée pendant les vacances scolaires et se demande si ce choix est volontaire, car cela pose un problème pour les personnes absentes pendant les vacances scolaires. Madame Magali Descombes répond qu'il s'agit seulement d'une coïncidence et que, si cela pose un problème, les années suivantes le ramassage sera fixé en dehors de vacances. Il est signalé que, en cas d'absence ou autres difficultés, on peut s'arranger par téléphone avec Monsieur Daniel Besson.

Madame Andrea Stuber rappelle aux membres que Noël approche, que la fête de Noël du village est fixée pour le jeudi 22 décembre et que des personnes intéressées à participer ou apporter leurs idées sont les bienvenues.

Le Président informe que Monsieur Maire est le représentant du journal l'Omnibus pour cette séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h36 sans contre-appel.

Le Président du Conseil :

Philippe Monnard

Le secrétaire :

Gabriel Baltariu